

L'éducation dénature-t-elle l'être humain ?

2- Reformulations du sujet :

Qu'elle est la nature et la visée fondamentale de cette action que l'on nomme « éducation » : L'éducation vise-t-elle à développer et parfaire la nature de l'être humain **ou bien** au contraire cette formation est-elle une déformation de la nature initiale de l'être humain pouvant aller jusqu'à la pervertir et même la faire disparaître ?

Éduquer un être est-ce donner une forme à ce qui n'en a pas en vue d'un développement optimal d'une matière riche de potentialité **ou bien** est-ce imposer une forme décidée par un autre et qui va contre la forme naturelle qu'aurait pris l'être humain si on avait laissé son évolution naturelle suivre son cours spontané ?

L'éducation qui est l'action de faire acquérir un ensemble de savoirs et de pratiques culturelles ne vise-t-elle pas en son fond à faire disparaître le naturel en l'homme au profit d'un être artificiel décidé et créé par l'éducateur ?

Le changement qu'impose l'éducation par le biais des acquisitions culturelles est-il synonyme d'accomplissement d'une nature inachevée **ou bien** au contraire ce changement est-il par nature contre nature, déformation voire destruction de l'être véritable de l'homme ?

3- Quels sont les présupposés d'une telle question?

- L'être humain possède une nature humaine, ie une essence déterminée dès le début de son existence. Il serait ainsi possible d'élaborer une définition universelle de l'être humain, définition qui serait fixée dès le départ et non variante dans le temps.

- Le sujet sous entend que l'éducation peut avoir une action néfaste sur cette même nature, il tend à remettre en question la valeur et donc l'existence d'une telle action faite sur l'être humain.

- Enfin le sujet sous entend que la nature de l'être humain est fondamentalement bonne et même qu'il s'agit là du bien le plus précieux de l'être humain, ce qu'il aurait de meilleur. En conséquence de quoi toute pratique portant atteinte à cette nature serait inversement mauvaise, voire représenterait le pire des maux dont il faudrait se protéger.

6) Problématique (4+5) :

Du point de vue de celui que l'on éduque on a souvent affaire à une révolte plus ou moins violente contre l'action d'éducation dont il est l'objet. Ainsi l'éducation, ce travail d'appropriation de la culture que m'impose l'éducateur, est-elle souvent vécue comme une violence faite à sa propre nature dont l'éduqué revendique fermement le droit d'en suivre librement le cours. Et si tout un chacun est passé par ce travail d'éducation qui exigeait que l'on change, il faut en conclure que l'on a tous souhaité voir disparaître cette contrainte.

Mais de l'autre côté dès que l'on se retrouve soi-même face à un enfant, il paraît impossible de ne pas l'éduquer. Le laisser faire librement tout ce qu'il souhaite sans imposer aucune limite ni apprentissage culturel semble immédiatement impossible ne serait-ce qu'au nom de sa sécurité et un développement sain de son être naturel (conservation de la vie et santé). L'éducation apparaît alors comme condition de possibilité du développement optimal et harmonieux de l'être humain pour lui-même et en tant qu'il est un être social ie nécessairement en relation avec les autres. Ainsi ne pas éduquer reviendrait à un laisser faire dangereux et irresponsable pour l'être humain lui-même et pour ceux qui l'entourent.

Que faut-il donc penser ? L'éducation est-elle une entreprise de destruction de la nature de l'être humain et donc une opération contre nature ou bien l'éducation est-elle condition de possibilité de développement et parachèvement de ce que la nature a donné à l'être humain ? A quelles conditions une éducation, si elle est nécessaire, ne dénature-t-elle pas l'être humain ?

7) Enjeux :

Il est nécessaire de résoudre cette question afin de savoir quelle est la légitimité de cette action d'éducation et quelles sont sa nature et sa fonction véritable. Et ce en vue de savoir s'il faut, pour le bien de l'être humain, supprimer, encourager ou repenser l'éducation.

D'autre part il faut aussi examiner si cette croyance à l'existence d'une nature humaine est-elle aussi légitime ou s'il faut au contraire l'infirmier ou la repenser.

Enfin si une telle nature humaine existe quelle en est la valeur : est-elle bonne ou mauvaise ?

Première partie :

Envisageons l'idée selon laquelle l'éducation dénaturerait l'être humain. Qu'est-ce qui pourrait effectivement nous conduire à penser ainsi ?

L'éducation est une action qui vise un but et qui se sert de moyens pour parvenir à réaliser la fin qu'elle projette. Cette action est celle qui vise à produire un changement et elle est exercée par un individu sur un autre. Ainsi

L'éducation dénature-t-elle l'être humain ? janv 09

nous avons un être humain qui décide qu'un autre être humain doit acquérir un ensemble de pratiques (des savoirs-faire) et de savoirs culturels. L'éduqué doit donc modifier son comportement spontané, celui qu'il réalise s'il suit ses mouvements intérieurs spontanés et irréfléchis, ses instincts ou pulsions qui se présentent naturellement en lui. On voit donc que s'opposent tout de suite deux ensembles : d'une part les comportements et modes de pensées qui sont « naturels » au sens de la spontanéité, de l'immédiateté et de l'irréflexion. Et ces termes sont bien des critères de définition du naturel tels que les met en évidence, par exemple Lévi-Strauss dans les entretiens qu'il a eu avec Charbonnier. Il ajoute ainsi que le naturel se caractérise par l'ensemble des modes d'être biologiques, issus du dialogue entre l'environnement et le code génétique, ils se caractérisent donc par l'innéité, ce qui se manifeste spontanément et de manière universelle. Et d'autre part les comportements et modes de pensées qui sont culturels, acquis par la transmission qu'opère l'éducation.

Or concevoir ainsi l'éducation n'est-ce pas de facto mettre en évidence son action dénaturante au sens où elle change la nature initiale de l'être humain ? En effet l'éducation vise à faire acquérir, comme nous l'avons montré, un ensemble de pratiques et de savoirs culturels, or l'acquis est précisément l'artificiel, ce que Lévi-Strauss oppose à la nature. L'éducation correspond bien aux critères de la culture puisqu'elle est relative à un espace géographique et à un temps historique, elle est variable, particulière et se transmet volontairement alors que l'évolution naturelle est involontaire parce que spontanée. Ainsi, parce que l'éducation vise à faire acquérir de nouvelles habitudes en lieu et place des réflexes ou instincts naturels elle dénature l'être humain au profit de ce que l'on appelle métaphoriquement « une seconde nature ».

Mais il nous faut aller plus loin dans la définition de l'être humain, en effet il n'est pas seulement un ensemble de données spontanées et génétiques, ce en quoi il serait identique aux autres animaux. L'être humain est aussi défini par un ensemble de droits naturels qui constitue son essence spécifiquement humaine. En effet l'être humain se définit par sa faculté de liberté naturelle, d'autodétermination, ie d'agir en fonction de sa volonté et de ses décisions. Ainsi l'éducation, en tant qu'elle est le projet d'imposer à un être une forme (former) décidée par l'éducateur (sujet actif) et non par l'éduqué (objet passif), semble s'opposer à ce droit naturel de n'obéir qu'à soi-même. L'éducation est ainsi subie, elle est une contrainte (l'éducation nationale est ainsi obligatoire en France, on doit obéir à ses parents). En ce sens elle est une aliénation profonde de mon être à la volonté de l'autre, et semble me contraindre au registre de l'hétéronomie, négation de mon autonomie naturelle.

L'éducation, en ce sens, semble bien être une action qui si elle est légale (la loi oblige à être éduqué par les parents et l'éducation nationale) n'en est pas moins illégitime puisqu'elle rentre en contradiction avec mon droit fondamental à l'autodétermination, liberté naturelle, droit le plus précieux et reconnu comme inaliénable par *La Déclaration universelle des droits de l'homme*.

Il semblerait donc que la seule manière de respecter la nature propre d'un être humain du point de vue à la fois de la loi interne de son développement, loi unique déterminée par son code génétique, et du point de vue de son autonomie, qui lui permet de se donner à soi-même ses propres lois, ce soit de laisser l'être humain se développer selon cette double législation naturelle : celle de sa forme naturelle propre qui doit atteindre son parfait accomplissement selon un programme naturel propre à cet individu (de la même manière qu'une graine non contrariée dans son développement actualise le programme qui la mène du bourgeon à la fleur puis au fait d'être fanée jusqu'enfin à sa mort), et celle de sa volonté de se réaliser comme il le désire.

L'éducation, au regard de cette réalisation spontanée de l'être humain au point de vue tant biologique que de sa volonté propre qui lui fait faire ce qu'il désire sans être contrarié dans la réalisation de ses désirs, semble donc au contraire être du côté de la contrariété (contraindre à faire le contraire), voire même de la perversion, au sens de détourner un être de son chemin de réalisation naturel. Pour être cohérent avec ce qu'est naturellement un être humain il ne faut rien faire pour s'opposer à la réalisation de ce projet individuel qu'il est pour lui-même du fait de sa nature unique propre et de ses désirs propres. Il faut alors en toute conséquence abolir à l'éducation qui n'est plus qu'imposition illégitime de la forme voulue par l'éducateur pour l'éduqué, forme qui revient donc toujours à une déformation. Toute action de formation d'autrui sur un sujet est donc illégitime.

Transition :

Mais pourquoi paraît-il très rapidement impossible d'en rester à une telle position ? Qu'entraînerait la disparition de toute forme d'éducation ? Et une telle disparition si elle est possible (en fait) est-elle souhaitable (en droit) ?

Deuxième partie :

Ne plus éduquer cela reviendrait, comme nous l'avons vu, à laisser libre cours à la nature humaine. Mais qu'entraîne une telle nature livrée à elle-même chez l'être humain ? La nature humaine correspondrait, nous l'avons vu, à l'ensemble des caractéristiques spontanées et universelles propres à l'espèce humaine. Mais que serait un être humain qui serait ainsi totalement le résultat de ce libre développement du mouvement spontané de la nature en lui ? Nous

L'éducation dénature-t-elle l'être humain ? janv 09

possédons une description d'un tel être humain dans le récit qu'en fait Pinel et qui est relaté par Jean Itard suite à la découverte de Victor de l'Aveyron. Celui-ci a été retrouvé à l'âge de 10 ans errant dans la forêt, voici la description que l'on peut en faire lorsqu'on le découvre : « ... ». Si cette description correspond effectivement à ce qu'est biologiquement un être humain pour autant est-elle conforme à ce que l'on entend véritablement par « être humain » ?

Il semble qu'il soit nécessaire, lorsque l'on parle de l'être humain, de distinguer ce qui le constitue actuellement et ce qui le constitue en puissance. La distinction aristotélicienne entre « être en puissance » et « être en acte » est en effet extrêmement pertinente puisque sans elle il semble impossible de comprendre la fonction essentielle de l'éducation. Apprendre à parler, posséder des savoirs par nos ancêtres élaborés, ne paraît pouvoir être possible que par la transmission d'un héritage et non pas de manière héréditaire. Si il n'y a pas d'éducation nous sommes tous à l'image de Victor dans la tentative ô combien laborieuse de tout devoir inventer ou découvrir soi-même, sachant combien un tel exploit reste improbable. Pouvoir se passer d'éducation présuppose que l'on peut tout se donner par soi-même, tout inventer par soi-même en se passant de la transmission et de l'aide de l'autre. C'est donc un fantasme d'auto-suffisance qui soutend la position précédente. Or sans échange, sans la présence et l'exemple d'autrui qui m'éduque du seul fait qu'il s'offre à mon imitation, c'est rêver un être humain qui n'existe pas. Nous sommes d'emblée dans l'imitation de l'autre, c'est ainsi que l'être humain apprend dès son plus jeune âge une langue, acquisition culturelle qui n'est possible que parce qu'elle est celle de la mère (langue maternelle). Si cet autre, avec qui je suis dans une relation définitivement asymétrique (différence des générations), n'était pas là, lui possédant une langue et l'enfant travaillant à l'acquérir, il n'y aurait pas d'acquisition du langage, comme on le voit a contrario avec Victor.

En dehors de la question de la langue, l'éducation a pour fonction de transmettre des informations vitales qui se présentent sous formes de règles (la présence de la règle est selon Lévi-Strauss critère de présence de la culture) : en effet un enfant livré à lui-même est un enfant en danger. L'imitation et les conseils ou ordres informent (in-forme : donne une forme à une matière informe) un mouvement qui peut être dangereux s'il est livré à lui-même tant l'être humain désire, avant même de savoir véritablement distinguer le possible de l'impossible, le nuisible de l'utile ou du favorable. Ce sont ces distinctions fondamentales au bon développement et à l'expansion du désir que l'éducation a pour fonction de transmettre afin que chacun puisse perdurer dans l'existence et co-habiter pacifiquement avec les autres. L'être humain est une somme de puissance; de capacités virtuelles qui ne peuvent se développer, s'actualiser que par l'exercice, cet exercice pouvant se rencontrer au hasard, ce qui suppose beaucoup de temps perdu et donc peu de découverte à l'échelle d'une vie humaine ou bien ces exercices peuvent être artificiellement provoqués par une méthode issue de la conservation et de la transmission des découvertes ancestrales.

De même souhaiter la disparition de l'éducation et laisser le règne des libertés naturelles c'est ignorer ce qu'il en retourne de laisser chacun en faire selon ses désirs. Hobbes dans *Le Léviathan* nous donne une description de ce qui se passerait à son avis si chacun était totalement libre d'agir selon sa liberté naturelle. Cet état de nature est caractérisé par le fait d'être un état de guerre de chacun contre chacun. Que personne n'éduque la liberté naturelle et c'est la guerre de tous contre tous. Ainsi l'éducation a pour fonction de réguler la coexistence pacifique des libertés naturelles afin que celles-ci ne soient pas un vain souhait. Il apparaît nécessaire, ainsi, que chacun renonce un peu à sa toute liberté naturelle au profit d'une liberté civile à laquelle l'éducation a charge de m'introduire et qui prend la forme bien connue : « ma liberté s'arrête là où commence celle des autres ». La liberté naturelle ignore précisément une telle limite, l'éducation en permet la prise de conscience et l'apprentissage afin de pouvoir vivre avec l'autre puisque je suis toujours en rapport avec l'autre, puisqu'un homme seul est selon la parole d'Aristote « ou un dieu ou une bête ».

On peut à cet égard s'appuyer aussi sur l'étude que fait Freud de l'anthropologie humaine dans *Malaise dans la civilisation* : l'homme n'est pas, contrairement aux idéalizations rousseauistes par exemple, « cet être débonnaire » mais au contraire on doit compter en lui une bonne dose d'agressivité et de haine qui fait que sans le travail de la culture, qui est un travail d'éducation afin de favoriser une satisfaction sublimée des pulsions, l'humanité serait un champ de bataille. L'éducation comme apprentissage de la maîtrise des pulsions dangereuses pour soi et pour les autres semble absolument nécessaire. La nature et la liberté humaine sont donc loin d'être toutes bonnes : ce qui rend nécessaire une éducation qui trie entre ce qui doit être encouragé et ce à quoi on doit renoncer dans notre propre intérêt et celui d'autrui.

Transition :

Pour autant les remarques que nous avons faites dans notre première partie quant aux questions de la liberté notamment nous oblige à repenser la question posée en nous demandant alors : si une éducation est nécessaire, et même se produit nécessairement du fait de l'existence d'emblée intersubjective et imitative de l'être humain, pour autant à quelles conditions une éducation est-elle légitime sans porter atteinte à notre liberté et au respect de notre individualité de sujet?

Troisième partie :

Si une éducation est nécessaire c'est que beaucoup désirent ne pas tenir compte de deux choses : que la nature n'est pas toute bonne, ie que ce qui est naturel n'est pas forcément équivalent à quelque chose de souhaitable pour l'être

L'éducation dénature-t-elle l'être humain ? janv 09

humain et pour l'espèce humaine, et que le fait que l'être humain appartienne de fait à une espèce biologique qui le dote de facto d'un certain nombre de caractéristiques biologiques ne peut jamais faire disparaître le fait que, en étant libre, l'humain n'est pas astreint à cette définition biologique et même qu'il a se donner à lui-même sa propre définition puisque c'est lui, par sa culture qui va inventer son être. C'est donc parce que l'on est porté à idéaliser la nature d'un côté et à chosifier l'être humain d'autre part que l'on en vient à vouloir faire disparaître toute éducation. Or refuser toute forme d'éducation au nom de la nature biologique de l'homme c'est ignorer ou refuser de voir la spécificité de l'être humain qui a à devenir ce qu'il est en puissance, ie qu'il ne le sera que moyennant travail et exercice. Il semble ainsi impossible que l'éducation dénature l'être humain au sens où elle ferait disparaître la nature biologique de l'être humain, on peut tout au plus former ie canaliser, métaboliser cette matière biologique en vue de réprimer les mouvements innés qui poussent l'homme vers l'auto et l'hétéro destruction.

Mais d'autre part dire qu'une éducation est non seulement souhaitable mais encore inévitable ce n'est pas dire que toutes les éducations se valent. Pour être légitime une éducation doit s'adosser sur le respect de la liberté et de l'identité de l'éduqué, et si l'éducation est un devoir pour l'éducateur ce devoir s'inscrit plus largement dans le respect des droits de l'homme. Ainsi éduquer ne veut pas dire dominer ou vouloir uniformiser les sujets ou encore les aliéner à la volonté ou aux désirs de l'éducateur mais doit toujours viser l'actualisation des compétences, des talents, du désir d'un individu dans le cadre de la sauvegarde de soi et du social. Il est alors important que l'éducateur ne confonde pas autorité et responsabilité et qu'il ne perde pas de vue que ce qu'il faut pouvoir rendre possible c'est la capacité à l'autonomie ie la capacité à s'auto-éduquer chez un sujet qui le souhaite.

C'est donc méconnaître la nécessité de renoncer à l'exercice de la liberté naturelle au profit d'une liberté sociale dont la définition minimale est de prendre en compte l'existence et les droits d'autrui. Ainsi refuser toute éducation c'est idéaliser cette fois ci la liberté en ignorant qu'être libre c'est avoir la capacité de choisir le pire ou le meilleur. Apprendre et comprendre la nature profonde de la liberté c'est se donner les moyens d'être pleinement libre et c'est ce que vise une éducation légitime.

Sachant enfin que s'il existe de mauvaises éducations cela n'autorise jamais à inférer de l'existence de fait de mauvaises éducations au caractère universellement mauvais de l'éducation en droit. Mais cela oblige plutôt à tenter de penser comment il serait possible d'améliorer l'éducation. D'autre part l'existence de mauvaises éducations oblige à prendre conscience que toute éducation se fait au nom d'un idéal que l'on cherche à atteindre. Idéal de l'être humain que l'on doit interroger afin de savoir dans quelle mesure cet idéal tient compte de la réalité fondamentale de l'humanité et de ses droits fondamentaux. C'est donc prendre conscience que toutes les conceptions idéales de l'être humain ne se valent pas, que certaines portent atteinte à l'humanité d'un individu (par le dressage, la contrainte, l'obéissance aveugle et aliénante...). Cela oblige donc à penser l'idée de l'être humain que valorise le type d'éducation que l'on choisit de mettre en place, c'est donc savoir qu'éduquer c'est choisir une éducation parmi d'autres et que le seul moyen pour que ce choix soit fait en toute conscience c'est qu'il soit le résultat d'un exercice de jugement à partir de l'analyse des différents types d'éducation possible.

Conclusion :

A la vue du chemin parcouru, à la question « l'éducation dénature-t-elle l'être humain ? », nous avons vu que pour pouvoir apporter une réponse il était nécessaire de clarifier les notions de nature humaine et ses valeurs, de mettre à jour les présupposés de toute éducation et enfin de travailler les ambiguïtés de la notion de liberté humaine. On peut ainsi affirmer que l'éducation ne dénature pas l'être humain au sens où elle lui ferait perdre son appartenance définitive à l'espèce biologique humaine (l'éducation en ce sens ne modifie ni n'influe le patrimoine génétique de l'humanité), en revanche l'éducation vise, et c'est là un l'idéal, à développer, c'est-à-dire à permettre un déploiement optimal des compétences potentielles de l'être humain, tout en sublimant, les mouvements auto et hétéro-destructeurs présents dans les pulsions humaines. Sachant cela il reste que le danger d'une mauvaise éducation, ie d'une éducation qui détruit au lieu de permettre le déploiement de l'existence, est toujours possible puisque, du fait de sa liberté, l'être humain est toujours libre de faire le choix d'une liberté destructrice. L'éducation doit viser le fait de protéger l'être humain de lui-même et pour se faire lui faire prendre conscience de la responsabilité que la liberté implique.